



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2024-726

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2024-726 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2022-676 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement n° 2022-676*, notamment afin de remplacer la matière « Loisirs, culture et vie communautaire » prévue aux ordres du jour des séances du conseil par « Loisirs, culture et relations citoyennes ».

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 3 octobre 2024

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca